



**SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY**

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38100) – 126 Cours Berriat,**

**APPARTEMENT au 3<sup>ème</sup> étage, d'une superficie 29,24 m2.**

**(cadastré section IL numéro 79 – lot n°17)**

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 28 FEVRIER 2023 à 14 HEURES**

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE  
Place Firmin Gautier  
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le LUNDI 20 FEVRIER 2023 de 10 heures à 11 heures par le  
ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier 126 COURS BERRIAT situé 126 cours Berriat 38000 GRENOBLE**, représenté par son syndic en exercice la société FONCIERE ETOILE, SARL, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 392 055 802, dont le siège social est situé 1 Place Hubert Dubedout 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

**DESIGNATION**

Sur la Commune de GRENOBLE (38) 126 cours Berriat, dans un ensemble immobilier dénommé COURS BERRIAT 126, cadastré section IL numéro 79 et plus particulièrement le lot 17.

- Un appartement au 3<sup>ème</sup> étage, d'une superficie 29,24 m2.

## **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 7 Janvier 2022.

### **FRAIS - ENCHERES**

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

**MISE A PRIX : 22.500 €**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 2.250 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat

[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

***Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.***